

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6120

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Restructuration urbaine du centre - Objectifs poursuivis - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial ouest

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Face à la perte de dynamique du centre ancien et aux dysfonctionnements urbains et sociaux du quartier de la Norenchal, situé au centre de la commune de Fontaines sur Saône, une réflexion globale sur le centre-bourg a été engagée par la communauté urbaine de Lyon et la commune de Fontaines sur Saône en partenariat avec l'Etat et l'OPAC du Rhône.

Cette réflexion constitue la base d'un projet urbain global ayant pour objectifs :

- la requalification des fonctions commerciales du centre-bourg,
- l'amélioration de la qualité urbaine du centre de Fontaines sur Saône,
- la restructuration du quartier de la Norenchal pour son intégration urbaine et sociale au centre ancien, en prenant en compte les aspirations des habitants.

Les partenaires s'appuyant sur les études préalables proposent de fonder le projet urbain sur :

- le renforcement de l'attractivité commerciale du centre ;
- la création et la valorisation des espaces publics sur le centre de la commune :
 - . en créant un espace public reliant la Norenchal au centre ancien,
 - . en rendant plus accessible le parc de la mairie et le clos du Maquis,
 - . en ouvrant davantage le centre sur la Saône par la rénovation de la place Carnot et des berges du fleuve ;
- l'aménagement de liaisons entre les différents espaces publics (place Carnot, clos du Maquis, square de l'Europe, parc de la Mairie, place de la Liberté) ;
- l'amélioration des conditions de circulation :
 - . en accordant une large place aux cheminements pour piétons,
 - . en simplifiant le parcours automobile,
 - . en optimisant la capacité de stationnement en centre-ville ;
- le renforcement de l'articulation entre le centre ancien et le site moderne de la Norenchal :
 - . en introduisant une nouvelle forme urbaine sur le site en faisant évoluer son patrimoine bâti,
 - . en améliorant les espaces extérieurs,

. en diversifiant l'offre de logements (locatif privé, accession). Ceci implique une réduction du nombre de logements sociaux sur le site. Sur les 289 logements que comptent la Norenchal, 252 devraient être démolis. Conformément au protocole en faveur d'une politique solidaire de l'habitat, 75 % du patrimoine serait reconstitué soit 189 logements. Ainsi 129 logements sociaux seraient reconstruits sur le site même de la Norenchal, 30 sur le territoire de la commune de Fontaines sur Saône et 30 sur le bassin de vie. Cette action s'accompagnerait d'un plan de relogement des habitants en fonction de leurs souhaits et de leurs besoins,

. en requalifiant l'offre de logements existante ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par la restructuration du centre de Fontaines sur Saône.

2° - Décide de poursuivre les réflexions devant aboutir à la formulation d'un projet urbain.

3° - Autorise monsieur le président à poursuivre les études de faisabilité de projet, à solliciter les maires du bassin de vie pour la reconstruction du parc de logements sociaux et pour le relogement.

4° - Les dépenses à engager pour ce projet seront imputées sur les crédits à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon pour la délégation générale au développement urbain au titre de l'aménagement urbain, domaine d'intervention centralité et urbanisme commercial, thème SDUC ainsi que sur les crédits contrat de ville.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,